RAPPORT TECHNIQUE ET DE SYNTHESE DES ATELIERS DE FORMATION SUR « L'EVALUATION ECONOMIQUE DES ZONES HUMIDES »

Sélingué, du 11 – 13 octobre 2012
Bamako, du 17 au 19 Octobre 2012

Sélingué, le 11 Octobre 2012

Bamako, le 17 Octobre 2012

Novembre 2012

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
1. INTRODUCTION GENERALE	4
4.1 Participation	5
4.2 CEREMONIE D'OUVERTURE A L'ATELIER DE SELINGUE	5
4.3 DISPOSITIONS DIVERSES	6
4.4 RESULTATS DES TRAVAUX REALISES A SELINGUE	7
4.5 CEREMONIE D'OUVERTURE A L'ATELIER DE BAMAKO	9
4.5 RESULTATS DES TRAVAUX REALISES A BAMAKO	9
5. RESUME EXECUTIF DU PLAN D'ACTION « 2013 – 2017 »	11
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES	24
7. CEREMONIE DE CLOTURE	26
8. ANNEXES	27

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEDD :	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
Asdi :	Agence Suédoise pour le Développement International
BV:	Bassin Versant
BF:	Burkina Faso
CITES :	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Menacées d'Extinction
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DHD :	Développement Humain Durable
DIN :	Delta Intérieur du Niger
DNEF :	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DNPD :	Direction Nationale de la Planification et du Développement
DRA :	Direction Régionale de l'Agriculture
DREF :	Direction Régionale des Eaux et forêts
DRP :	Direction Régionale de la Pêche
DRPIA :	Direction Régionale des Productions et Industries Animales
DRPSIAP:	Direction Régionale de la Planification de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
DRH :	Direction Régionale de l'Hydraulique
DOEA :	Dénombrement des Oiseaux d'Eau en Afrique
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
Ha :	hectare
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PACO :	Programme Afrique Centrale et Occidentale de l'UICN
PFL :	Produit Forestier Ligneux
PFNL:	Produit Forestier Non Ligneux
PREMI :	Initiative pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement de l'UICN-PACO
TEV (ou VET) :	Valeur Economique Totale
UBT :	Unité Bétail Tropical
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

1. INTRODUCTION GENERALE

Le projet « *Evaluation économique des zones humides pour l'amélioration des politiques en Afrique de l'Ouest* » a été mis en place dans le cadre du PREMI, l'Initiative pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement de l'UICN-PACO financée principalement par l'Asdi, en vue d'améliorer les politiques d'aménagement et de valoriser les zones humides en Afrique de l'Ouest au profit des populations et des écosystèmes naturels. Cette amélioration de politique passe non seulement par la génération des connaissances sur les valeurs économiques des zones humides, mais également par la formation des membres des comités Ramsar, des conservateurs et planificateurs sur les fonctions écologiques et les valeurs économiques des zones humides.

L'appui dudit projet s'inscrit dans une dynamique régionale qui vise à renforcer les capacités des acteurs spécialistes sur les zones humides, au niveau national et à travers des ateliers thématiques de formation.

En effet, une évaluation économique complète des zones humides suppose, tout d'abord, de connaître toutes les fonctions remplies par celles-ci ainsi que de savoir détecter les effets de ces fonctions pour finalement en déduire le service rendu et lui attribuer une valeur économique appropriée.

Le présent document constitue le rapport des ateliers de formation des membres du comité national Ramsar du Mali, des conservateurs des aires protégées et des planificateurs, organisés par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature au Mali en collaboration avec la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Il fait le point des différents travaux réalisés pendant les trois jours.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

2.1 OBJECTIF GENERAL

Partant des résultats de l'étude sur la valeur économique du Sourou, l'objectif général de ces ateliers de formation est d'améliorer la compréhension des membres du comité national Ramsar, des conservateurs et planificateurs sur les fonctions des milieux humides, leurs impacts et les des services qui s'y rattachent.

2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

Au plan des objectifs spécifiques, la formation vise à :
Sensibiliser et informer les participants sur les enjeux environnementaux et potentialités économiques des zones humides nationales (réf. Etudes de cas) ;
Contribuer à l'actualisation du plan d'action de gestion des zones humides.

3. RESULTATS ATTENDUS/PRODUITS

Les résultats attendus aux termes de la formation sont :
Résultat 1 : les participants connaissent et maitrisent les enjeux environnementaux et les potentialités économiques des zones humides, notamment celles du Sourou dans l'optique d'un aménagement physique et/ou de gestion de cet écosystème-type ;
Résultat 2 : Des éléments d'actualisation du plan d'action ont été apportés.

4. DEROULEMENT DES TRAVAUX

La facilitation de l'atelier a été confiée à des experts nationaux travaillant sur les zones humides. Elle a consisté à animer les travaux des trois jours dans une démarche participative et responsabilisante pour amener les participants à partager leurs expériences/vécues qui capitalisent non seulement leurs itinéraires en matière de gestion des zones humides des membres du comité national Ramsar, mais d'apporter de nouvelles approches testées en terme d'évaluation économique des zones humides en Afrique de l'Ouest et principalement le cas du Sourou.

L'atelier a alterné les travaux de groupes et les plénières autour des points suivants :

- Exposés sur les connaissances globales sur les zones humides ;
- Exposé sur la méthodologie de l'évaluation économique des zones humides ;
- Travaux de groupe pour l'élaboration d'un plan d'action sur la base de celui en cours au Mali.

Le premier atelier ténu à l'Hôtel Club de Sélingué du 11 au 13 Octobre 2012 a regroupé les membres du comité Ramsar et le second a lieu à l'hôtel Columbus à Bamako et concernait les conservateurs, les planificateurs et les responsables des ONG intervenant dans les aires protégées.

4.1 PARTICIPATION

La Conseillère technique, Mme Makalou Aoua MARE représentant le Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali a déclaré ouvertes les sessions de formation en présence de Dr Keffing Sissoko, Chef du Bureau UICN Mali.

Ont pris part aux rencontres respectives de Sélingué et de Bamako, les membres du comité national Ramsar, les Conservateurs, les Planificateurs et les responsables des ONG des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et du district de Bamako, intervenant dans les aires protégées. En outre, Il faut noter la participation des responsables techniques de la DNEF et de la DNPD, le directeur du Parc Biologique de Bamako, ainsi que le responsable chargé de l'aménagement des Réserves de Biosphère et Parcs Nationaux.

4.2 CEREMONIE D'OUVERTURE A L'ATELIER DE SELINGUE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Madame MAKALOU Awa MARE conseillère Technique au Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, représentant le Ministre. Elle avait à ses cotés le Maire de la commune de Baya et le chef de programme pays de l'UICN-Mali Dr Keffing SISSOKO.

Dans une brève intervention, le deuxième adjoint au maire de la commune rurale de Baya a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il s'est réjouit de la tenue du présent atelier de grande importance sur les zones humides dans sa commune.

A la suite du Maire, le chef du Programme pays de l'UICN au Mali Dr Keffing SISSOKO, a présenté le contexte de l'atelier ainsi que les enjeux liés au partage des expériences autour d'une initiative comme le PREMI. Il a fait l'historique du projet et a rappelé les nombreuses actions déjà entreprises au Mali avant le présent atelier. Selon ses propos, cet atelier constitue une étape importante de la réalisation des objectifs du projet. Il s'agit de partager la méthodologie et l'expérience du projet dans l'évaluation économique des zones humides. En terminant son propos, il a souhaité un bon atelier de formation à l'ensemble des participants.

Le discours d'ouverture de l'atelier a été prononcé par Madame la conseillère, représentant le Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement (voir annexe 2). Dans son intervention, elle a salué la tenue du présent atelier dont l'importance n'est plus à démontrer car le thème traité rythme avec la politique nationale des zones humides. Elle a recommandé aux participants la nécessité de se renforcer en termes de connaissances afin de construire ensemble une dynamique qui présente des défis majeurs à travers l'actualisation du plan d'Action National de gestion des zones humides qui permettra sans doute une bonne opérationnalisation de la politique nationale des zones humides au Mali. Le représentant du Ministre a terminé son discours en souhaitant plein succès aux travaux.

4.3 DISPOSITIONS DIVERSES

Les travaux ont repris après le retrait des officiels par un tour de table permettant à chaque participant de se présenter.

Un bureau de l'atelier a été mis en place, composé comme suit :

● Président : Mme MAKALOU Awa MARE, conseillère technique au Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
Rapporteurs : Niazié MALLET de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, Bamadou CESSOUMA, Chargé de projet à l'IUCN-Mali.

● Amendement et adoption du programme de l'atelier.

Le programme de travail présenté par le point focal Ramsar a été approuvé par les participants. Les objectifs des sessions ont été rappelés par le responsable du Programme UICN Mali et les résultats escomptés soulignés par les consultants.

4.4 RESULTATS DES TRAVAUX REALISES A SELINGUE

Après les aspects protocolaires, l'atelier est rentré dans sa phase décisive par trois communications au cours de la journée du 11 octobre 2012 :

Communication I : Politique nationale pour les zones humides, présentée par Monsieur Soumana TIMBO, point focal national Ramsar du Mali.

Communication II : Etat de mise en œuvre de la Convention de Ramsar au Mali, présenté par Monsieur Soumana TIMBO, point focal national Ramsar du Mali.

La session sur les généralités et fonctions des zones humides a été introduite par le Point focal Ramsar, M. Soumana TIMBO qui a relaté quelques définitions, valeurs, typologies, caractéristiques écologiques et biophysiques des zones humides. De même, M. TIMBO a présenté en une seconde session, l'état de mise en œuvre du Plan d'Action de gestion des Zones Humides « 2004 – 2008 ».

Questions et contributions des participants :
Les participants ont souhaité la prise en compte de la problématique des oiseaux d'eau dans les différentes communications présentées. Certains ont également voulu savoir des précisions sur les critères Ramsar pour la désignation des sites Ramsar.
Pour ce qui est du plan d'action, il a été question de l'évaluer et de le soumettre à une étude environnementale et sociale. Ceci prendra en compte nécessairement la question de la gestion des conflits dans l'exploitation des zones humides. Le secteur du tourisme doit être pris en compte dans le processus d'actualisation du plan d'action.

A toutes ces questions, des éléments de réponses satisfaisantes ont été apportés par le présentateur et d'autres membres du comité national Ramsar. A cela s'ajoutent les contributions des uns et des autres.

Communication III : Services Ecosystémiques des Zones Humides et effets de leur disparition sur les conditions de vie, présenté par Monsieur Soumana TIMBO, point focal national Ramsar du Mali

Questions et contributions des participants :
Les questions ont porté sur une meilleure compréhension de certains aspects liés aux zones humides, à savoir :
- Le sport dans les zones humides ;
- Les effets néfastes de la jacinthe d'eau ;
- L'évolution des zones humides ;
- Le coût d'opportunité ou de renonciation dans l'aménagement des zones humides ;
- L'utilisation de la technique de stabilisation des berges par les gabions.

A toutes ces préoccupations, des éléments de réponses satisfaisantes ont été apportés par le présentateur. Et des contributions des uns et des autres ont été apportées.

Communication IV : Méthodologie pour la détermination de la valeur économique de la zone humide du Sourou, présentée par Cheick Oumar TRAORE, Consultant -Economiste agricole.

Communication V : Volet écologique de la zone humide du Sourou, présenté par Abdoulaye Idrissa MAIGA, Consultant Environnementaliste.

La session consacrée à l'évaluation économique de la vallée du Sourou au Mali, a été conduite en trois phases. La première phase concerne la démarche méthodologique présentée par M. Cheick Oumar Traoré qui a exposé le concept de Valeur économique totale (VET) et ses composantes avant de commenter les approches et les techniques appliquées à la vallée du Sourou suivant les étapes de mise en œuvre.

En seconde phase, M. Abdoulaye Idrissa MAÏGA a présenté la composante écologique de l'étude et expliqué l'importance des biens et services environnementaux identifiés dans la vallée du Sourou, à travers ses composantes multiples liées aux fonctions de l'eau, et la typologie de ses ressources et sources de valeur. M. MAÏGA a décrit les services de la vallée du Sourou, illustrant ses propos avec les données sur l'évolution des superficies de forêts en 5ème région sur un pas de 20 ans (une régression de 75% des surfaces forestières). Il a ensuite insisté sur les indicateurs de durabilité écologique, avant de souligner les problèmes environnementaux, les enjeux majeurs et la nécessité de préserver la richesse biologique et patrimoniale des écosystèmes de la vallée du Sourou.

En troisième phase, les résultats préliminaires de l'évaluation économique de la vallée du Sourou au Mali ont été présentés par M. Cheick Oumar Traoré qui a également commenté les valeurs obtenues par type de service, notamment à travers l'estimation relative aux ressources halieutiques, ligneuses, agricoles, pastorales et des produits forestiers non ligneux. M. Traoré a indiqué que la valeur totale de la vallée du Sourou est estimée à :
Dix neuf Milliards Huit Cent Quarante Neuf Millions Cent Trente Huit Mille Quarante Cinq (19 849 138 045) FCFA.

Questions et contribution des participants :
A la suite de ces communications, les participants ont souhaité une meilleure compréhension de la méthodologie utilisée et la prise en compte des eaux souterraines dans l'évaluation de la valeur économique du Sourou. D'autres ont également souhaité l'implication des comités locaux de l'eau et l'extension de l'étude sur une longue durée.

A toutes ces questions, des éléments de réponses satisfaisantes ont été apportés par les présentateurs. Et des contributions des uns et des autres ont été aussi apportées.

Au terme de cette première journée, deux groupes de travail ont été constitués pour identifier des problèmes et menaces à l'échelle des zones humides et proposer un plan d'action actualisé sur la base du plan d'action actuelle des zones humides.

La deuxième journée de l'atelier a démarré par l'explication du mandant des deux groupes par les consultants. Les travaux des deux groupes se sont poursuivis tout au long de la journée du 12 octobre 2012.

La troisième journée de l'atelier a été marquée par la restitution des travaux de groupe en plénière (voir résultat en annexe) suivi de la présentation du rapport synthèse de l'atelier.

Il est important de noter que l'atelier de Bamako devrait s'appuyer sur les résultats des travaux de groupe effectués à Sélingué afin de mieux harmoniser les visions sur les éléments à apporter au plan d'action national des zones humides. C'est ainsi que les deux groupes de travail constitués à Bamako se sont penchés sur ces résultats et ont apporté les aménagements nécessaires.

4.5 CEREMONIE D'OUVERTURE A L'ATELIER DE BAMAKO

La cérémonie d'ouverture a été présidée par la Représentante du Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement, Madame Makalou Awa MARE .
Elle a été marquée par deux interventions: le mot de bienvenue et de cadrage du Chef de Programme UICN/Mali et le discours d'ouverture de la Représentante du Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement.

Intervenant le premier, le Chef de Programme UICN/Mali, Dr Keffing SISSOKO a, au nom du Directeur de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)/Programme Afrique Centrale et de l'Ouest (PACO), adressé ses vives félicitations aux autorités maliennes pour leur engagement dans la gestion durable des ressources naturelles.
Dr. SISSOKO, dans mot de cadrage, a mis un accent particulier sur le lien entre adaptation aux changements climatiques et lutte contre la pauvreté. Il a adressé ses vifs remerciements à la coopération avec Asdi pour son appui multiforme.

Dans son discours d'ouverture, la Représentante du Ministre a salué la présence à cet atelier des partenaires du Projet, présence qui témoigne du grand intérêt qu'ils portent à la problématique du changement climatique en particulier et à ceux de la gestion des zones humides (voir annexe 3).

4.5 RESULTATS DES TRAVAUX REALISES A BAMAKO

Les travaux de l'atelier ont démarré par la mise en place d'un bureau composé de :

- Président : Madame Makalou Awa MARE Conseiller Technique Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement.
- Rapporteurs : Lieutenant colonel Amadou SOW, Chef Section Réserve de Biosphère et Parcs nationaux, Direction nationale des Eaux et Forêts et M. Birama TANGARA, DRPSIAP Ségou.

A l'issue de la mise en place du bureau, l'atelier a procédé à la présentation et à l'adoption du projet programme.

La première communication de l'atelier, faite par le Colonel Soumana TIMBO, point focal Ramsar, a porté sur les généralités relatives aux fonctions des zones humides.

Messieurs Cheick Oumar TRAORE et Abdoulaye Idrissa MAIGA, tous consultants ont exposé tour à tour sur la méthodologie et les résultats de l'évaluation économique de la vallée du Sourou dans volet environnemental (valeur économique de la vallée du Sourou – Mali à Composante « Ecologique »).

Colonel Soumana TIMBO, Point focal Ramsar a axé sa deuxième présentation sur la Politique Nationale et le Plan d'Action des Zones Humides : Etat de mise en œuvre de la convention Ramsar.
Les consultants ont par ailleurs fait leur dernière communication sur les acquis de Sélingué et le processus d'actualisation du plan d'action.

Questions et contribution des participants :
A l'issue des présentations, les participants ont exprimé des préoccupations portant essentiellement sur l'estimation du potentiel des ressources ligneuses et de la faune. Certains ont bien voulu comprendre entre autres les critères de choix des ressources ligneuses, le lien entre les informations collectées et les données sectorielles existantes, la finalité de l'étude, la liste des zones humides par région, la cohérence avec les autres politiques nationales, les outils juridiques annoncés dans les objectifs spécifiques etc.
Ils ont par ailleurs souhaité que la méthodologie de l'étude soit partagée avec l'INSTAT si l'extension venait à être envisagée. D'autres ont soulevé la nécessité d'une cohérence avec les politiques nationales et la possibilité de mettre le document de l'évaluation à la disposition des DRPSIAP en vue de sa prise en compte dans les PDSEC des collectivités.

A toutes ces questions, des éléments de réponses satisfaisantes ont été apportés par les présentateurs à la satisfaction des participants. Certains participants ont également apporté des contributions de qualité pour une meilleure compréhension des questions soulevées.

La deuxième journée de l'atelier a été consacrée aux travaux de groupe (résultats en annexe).

5. RESUME EXECUTIF DU PLAN D'ACTION « 2013 – 2017 »

Un des résultats attendus au terme des ateliers de formation était celui de produire des éléments d'actualisation du plan d'action de gestion des zones humides dans le souci d'une opérationnalisation de la politique y afférente. C'est dans ce sens que chacune des sessions a contribué au processus d'actualisation sur la base des outils et du mandat proposé par les consultants.

Ainsi l'atelier de Sélingué aura permis de proposer un premier lot d'actions traduisant les situations souhaitées. Ces résultats préliminaires ont été repris à l'atelier de Bamako en termes d'acquis à renforcer.

Sur cette base, l'état de mise en œuvre du plan d'action « 2004 -2008 » se présente comme suit :

Activités Programmées	Réalisations	Observations
Préalables à la mise en œuvre du PAZU		
Mettre en place une Cellule de coordination du PAZU	Arrêté N° 2252/MEA-SG du 29/9/05, portant création de la Cellule de coordination du PAZU ; Arrêté N° 2441/MEA-SG du 12/10/05, portant nomination du Coordinateur PAZU ; Affectation d'un (01) Chargé de programme et d'une (01) Assistante de Direction ; Arrêté N° 2917-MEF-SC du 13/12/05 fixant le régime fiscal et douanier du PAZU.	Mouvement du personnel (DAF, DNCN)
Lancement du PAZU Restitution de la Politique Nationale des Zones Humides (PNZH)	Atelier de lancement du 08 mars 2005 Organisation de 1 atelier national 24 -25/8/2005 ; Organisation de 9 ateliers régionaux de restitution, y compris le district de Bamako ; Journées d'information de l'Assemblée Nationale et du Haut Conseil des Collectivités territoriales (Avril 2006) ; Confection et distribution de dépliants et documents de la PNZH et du PAZU ; Mise en place des comités Ramsar : Arrêté Interministériel N°3173/MEA-MEP-MAT-MEN-MATCL- MA-MMEE- MSIPC-SG du 29/12/06) ; Lancement PNZH et PAZU sur le site Web Ramsar en 2007 ; Information de la PNZH et PAZU à la 10 CoP Ramsar en 2008.	
Education et sensibilisation du public sur les valeurs et fonctions des zones humides (quelques acquis en matière d'IEC)	Sensibilisation des CT du DIN et des ONG nationales, pour la prise en compte dans les PDSEC d'actions prioritaires en faveur des zones humides ; Participation à l'atelier d'info. et sensibilisation des acteurs régionaux sur les Conventions, Accords, Traités ; Participation à l'élaboration d'un documentaire sur la ZH du DIN réalisé par l'UICN (PAGEIT) ; Production et d'un film documentaire sur le Delta en partenariat avec l'ORTM en 2009 ; Atelier d'information et de sensibilisation du grand	

	public sur la diversité biologique intitulé « Sauvons les Zones Humides du Mali » dans le cadre de la commémoration de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) à Mopti du 19 au 20 Mars 2009, en collaboration avec le Centre d'Echange sur la Diversité Biologique (CHM) ; **Site Ramsar de Seri** : 168 séances d'animation ont été réalisées sur les thèmes les foyers améliorés, le Importance et statut de la grue couronnée, les conventions locales et internationales sur les zones humides, le rôle et la place des CTD et des femmes et les habitats de la faune ; personnes touchées 5 660 dont 880 hommes et 4 780 femmes ; Education environnementale dans toutes les écoles de la plaine sur les espèces fauniques et halieutiques protégées, rares et menacées, les conventions locales et internationales sur les zones humides (supports visuels comme carte des espèces, cahiers et photos).	
Programme 1 : Appui à l'élaboration des Programmes et Projets d'Aménagement et de Gestion des Zones Humides		
Formation des acteurs (populations, CTD, Comités Ramsar, autres structures)	Formation des comités régionaux Ramsar en gestion des zones humides (9 sessions, 208 participants) ; Renforcement des capacités des comités régionaux Ramsar en inventaire et évaluation du potentiel des zones humides (8 sessions) ; Formation en SIG (Arc GIS et applications) : 1 session pour 5 membres du comité national Ramsar ; Formation des acteurs de l'Office du Niger sur la gestion des zones humides (octobre 2009) ; Sessions de formation des élus communaux Seri, des animateurs et des enseignants de la commune rurale en GRN en 2009 ; Redynamisation des 12 brigades villageoises de la plaine de Seri.	
Réaliser une cartographie des zones humides	Réalisation de la cartographie des lacs Magui et Wégnia, et des plaines de Seri et du Sourou ; Intégration de la cartographie et de l'occupation des terres dans la base de données (PIXELA-Sarl) ;	
Réaliser un	Identification des sites potentiels des zones humides	Difficultés de

Inventaire National en vue de l'identification et la caractérisation des principales zones humides du pays	par Région en 2006 ; Inventaire national des zones humides en 2006 ; Caractérisation des zones humides importantes.	mobilisation des équipes au niveau de certains comités Ramsar
Réaliser des études complémentaires sur les zones humides déjà inventoriées	Etudes topographiques du Chenal de Mayel pour l'alimentation du site Ramsar de Seri ; Inventaire des oiseaux dans la plaine de Seri ; Inventaire des oiseaux et poissons du lac Magui ; Elaboration des fiches descriptives Ramsar des lacs Wégnia et Magui, et de la plaine du Sourou ; Inventaire de la biodiversité dans la plaine du Sourou et le lac Korientzé ; Etudes pour l'Intégration de la cartographie et de l'occupation des terres dans la base de données avec PIXELA-Sarl ;	En collaboration avec le projet IICEM, l'ONG AMCFE, Wetlands International et PIXELA-Sarl
Mettre en place une base de données sur les zones humides accessibles pour tous les utilisateurs	Conception et réalisation de la géodatabase des zones humides Lien: http: www. pixelasarl.com/mhmali	Alimentation et mise à jour à poursuivre
Renforcer les capacités des structures et des acteurs concernés par la gestion des zones humides	Equipement de la Cellule et des DRCN en matériel d'inventaire et informatique, 1 véhicule TT, réseau net ; Formations en gestion des zones humides et en SIG ; Participation à la COP 9 et à quelques réunions internationales sur les zones humides (ABN, Ramsar, Wetlands International, UICN).	

Programme 2 : Appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion des ZH du Mali		
Elaborer et valider des Plans d'Aménagement et de Gestion notamment dans le Delta Intérieur du Niger	Elaboration d'une version provisoire du Plan stratégique de gestion des zones humides (PSGZH, vision stratégique, horizon 2016) ; Actualisation des plans d'aménagement du Walado-Débo, du lac Korientzé et de la plaine de Seri.	Dans le cadre de la composante FEM du FODESA Mopti
Elaborer et valider des schémas d'Aménagement et de Gestion sectoriel des zones humides, et mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion	Elaboration en cours du Programme de développement durable du DIN (PDD-DIN) avec l'appui financier des Pays-Bas et l'Asdi ; Consortium pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur pour la GIRE et la GRN de la plaine du Sourou (UICN, CARE, CRS, Eco-Sahel et IICEM) ; Elaboration du projet d'appui à l'aménagement du lac Magui en partenariat avec l'AMCFE.	Subvention Ramsar
Identifier et inscrire de nouveaux sites Ramsar	Elaboration et transmission au Secrétariat de la Convention Ramsar des dossiers d'inscription (FDR) des lacs Magui et Wégnia, et de la plaine du Sourou.	Appui IICEM et Fonds Subvention Ramsar
Appuyer la mise en œuvre des schémas d'aménagement	Appui à la mise en œuvre du plan de gestion du site Ramsar de Seri avec AMPRODE/Sahel : renforcement des capacités des acteurs locaux, activités de restauration des ressources : plantation de 65 ha, régénération bourgoutière 30 ha, clôture et regarnissage de 2 ha de forêt inondable dégradée, production de 4000 plants, réalisation 1 bosquet de 6 ha, actualisation des études topographiques et socioéconomiques ; Mise en œuvre du plan d'aménagement du lac Korientzé avec FODESA.	

Le processus d'actualisation a été poursuivi à travers les fiches de priorisation et l'analyse des biens et services que procurent les écosystèmes, à l'effet de déterminer les usages qui pèsent sur l'évolution des zones humides. Cette étape a produit les résultats sommaires ci-après :

Priorisation des situations souhaitées	Niveau de priorité
Restauration et conservation de la Diversité Biologique	12
Bonne gouvernance des zones humides	11
Résilience (adaptation aux changements climatiques)	10
Sécurité alimentaire & Satisfaction des besoins essentiels	10
Zones humides durablement gérées	9
Meilleure connaissance du Potentiel des zones humides	7

Sur cette base, quelques options ont été proposées pour une prise en compte de la durabilité des zones humides. Il s'agit, notamment des aspects ci-après :

- Gestion contractuelle des zones humides dans le cadre de la décentralisation ;
- Recherche/actions ;
- Elaboration et mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des zones humides ;
- Développement de l'écotourisme.

Le choix des options n'est pas définitif car de nombreuses incertitudes demeurent encore et celles-ci affectent la qualité de la prise de décision relative aux écosystèmes. Le plus important est de pouvoir maintenir l'état des ressources biologiques (avifaune, potentiel halieutique, floristique, etc.) en équilibre avec les différents services (prélèvement, régulation, culturels et auto-entretien) et les fonctions biologiques (protection, écologique, hydrologique).

A l'issue des deux sessions de formation, les actions susceptibles de valoriser les zones humides sont déclinées ci-après :

Situations souhaitées et actions prioritaires :

Situations souhaitées	Actions prioritaires	Indicateurs	Parties prenantes	
			Responsable, porteur de l'action	Partenaires
Restauration et conservation de la Diversité Biologique	Identifier les sites prioritaires	Nombre de sites identifiés Taux de réalisation des actions de restaurations des sols	Comité Ramsar	CT ONG, Communautés locales, PTF
	IEC	Nombre de sessions d'IEC Pourcentage d'EIE ayant fait l'objet d'une diffusion auprès du public	Comité Ramsar	
	Poursuivre les aménagements d'espaces (CES/DRS, reboisement, mise en défens…)	Superficies aménagées Nombre de plan d'aménagements forestiers élaborés / an	Comité Ramsar	
Bonne gouvernance des zones Humides	Organiser les acteurs	Nombre d'organisations structurées Taux d'accroissement des superficies cultivées en maîtrise de l'eau	APCAM CPS/Environnement CPS/SDR	Services de développement CT ONG Communautés locales PTF
	Former les acteurs	Nombre de sociétés de services dans le domaine de l'environnement (ONG ou privée)	CPS/SDR	

		Nombre des acteurs formés		
Sécurité alimentaire & Satisfaction des besoins essentiels	Développer et diversifier les filières de production agro-sylvo-pastorales	Nombre filières identifié et appuyé Evolution du taux de couverture des besoins nationaux par la production nationale Proportion de la population ayant accès à l'eau potable	Services techniques : DNEF, DDNPIA, DNP,DNA, DNGR, IER	PTF CT ONG Communautés locales
Résilience (adaptation aux changements climatiques)	Initier et développer des actions d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des effets	Part de l'utilisation des ressources naturelles dans la réduction de la vulnérabilité Nombre de variétés Nombre d'hectare récupéré	Services de recherche et de production	PTF, CT, ONG, Communautés locales
Zones humides durablement gérées	Suivre la mise en œuvre du plan d'action actualisé Renforcer le système de suivi écologique et de surveillance de zones humides.	Niveau de mise en œuvre Progression du nombre d'EIE effectuée par an et par secteur d'activité Nombre de nouvelles installations potentielleme	Comité Ramsar Conservateurs	PTF, CT, ONG, Communautés Planificateurs

		nt polluantes / an / type de pollution (air et eau)		
	Aligner les PDESC sur le plan d'action de gestion des zones humides	Niveau d'alignement du PDESC Taux d'accès à un système d'assainissement correct	Collectivités Territoriales (CT)	PTF, Etat, ONG, Communautés,
	Elaborer les schémas d'aménagement des CT	Nombre de schémas appliqués Indice de diversification des utilisations des ressources énergétiques par les ménages	Collectivités Territoriales (CT)	PTF, Etat, ONG, Communautés,
Meilleure connaissance du Potentiel des zones humides	Poursuivre l'inventaire des ressources	Nombre d'inventaires réalisés Taux d'utilisation du cheptel	MEA, MEP, MA, MS, MADAT	PTF, CT, ONG, Communautés,
	Actualiser la base de données	Nombre de versions de la base Cartes de ressources	Comité Ramsar	PTF, CT,ONG, Communautés
	Poursuivre l'identification des zones humides	Nombre de sites identifiés Etudes de caractérisation	Comité Ramsar	PTF, CT, ONG, Communautés,

Ces actions constituent des éléments de contribution à l'actualisation du plan d'action. Cependant les indicateurs proposés par les différents groupes de travail sont essentiellement des indicateurs de réalisation. Ceux-ci ne reflètent ni les effets, encore moins les impacts sur les écosystèmes.

Le tableau suivant tente de traduire les situations souhaitées par des indicateurs d'impact.

Situations souhaitées	Indicateurs	Commentaires
Restauration et conservation de la Diversité Biologique	Proportion des terres couvertes en forêt	On peut réduire l'indicateur à la superficie totale des forêts classées, ce qui réduit considérablement la surface
	Ratio des aires protégées assurant la bio diversité	Il s'agit d'un indicateur OMD, on peut prendre comme superficies celle des parcs nationaux et des réserves faunistiques
	Consommation de gaz à effets de serre (chlorofluorocarbones)	Il s'agit d'un indicateur OMD, on peut éventuelle essayer d'isoler les importations de ces catégories de produits
Bonne gouvernance des zones Humides	Taux d'utilisation des terres agricoles Proportion de terres affectées par l'érosion	Il s'agit d'un indicateur déjà répertorié au titre de la production végétale
	Total des prélèvements bruts d'eau douce par source	Cet indicateur nécessite la mise en place d'un système de suivi des ressources en eau
Résilience (adaptation aux changements climatiques)	Proportion de terres affectées par la désertification	Il s'agit d'un indicateur renseigné qui pourrait être repris localement à l'échelle de chaque zone humide
Zones humides durablement gérées	Déchets municipaux collectés	Cet indicateur est généralement restreint aux centres urbains
	Nombre de documents de vulgarisation diffusés / an	Moyen de suivre l'effet des IEC en terme conformité avec la réglementation et l'ampleur des violations des normes.
	Nombre d'infractions enregistrées vis à vis des différents codes (forestiers)	
	Total des déchets dangereux produits	Prévenir les risques de pollution et de dégradation des milieux
Potentiel des zones humides connu	Nombre d'inventaires réalisés	Connaitre le capital en stock Prévenir les situations de rupture
	Nombre d'espèces répertoriées	Caractériser la diversité biologique Protéger les espèces menacées.

La différence de nature des impacts est normale dès lors que les groupes d'acteurs sont habités par le désir de pouvoir renseigner les indicateurs proposés. Or, il aurait fallu s'assurer plutôt de la pertinence de l'interlocuteur.
Au demeurant, il est important que le plan d'action « 2004 – 2008 » soit soumis à une évaluation rigoureuse permettant de déterminer la cohérence des objectifs avec les actions entreprises ainsi que le degré d'efficacité des ressources et moyens utilisés. C'est ainsi que l'atteinte des objectifs pourra être caractérisée et les résultats correctement appréciés.

Pour autant, ce tableau prépare la transition vers l'actualisation du plan d'action sur les zones humides.
Vers l'élaboration d'un plan d'action « 2013 – 2017 »

En l'absence des résultats d'une évaluation technique du plan d'action « 2004 – 2008 », les éléments ci-dessous sont fournis pour dresser l'esquisse du plan d'action « 2013 -2017 ».

Situations souhaitées	Objectifs	Actions	Indicateurs	Chronogramme
Restauration et conservation de la Diversité Biologique	Produire des outils juridiques et réglementaires relatifs à la gestion des zones humides du Mali	Adopter des schémas d'affectation et d'aménagement des terres	Proportion des terres couvertes en forêt	2013 - 2015
		Réaliser le zonage des sites de biodiversité	Ratio des aires protégées assurant la bio-diversité	2014 - 2015
		Conduire des EIE	Consommation de gaz à effets de serre (chlorofluorocarbones)	2014 - 2016
Bonne gouvernance des zones Humides	Définir une politique de gestion durable inspirant des projets, programmes et Plan d'action sur les zones humides	Appliquer l'approche « gestion par bassin »	Taux d'utilisation des terres agricoles Proportion de terres affectées par l'érosion	2013 - 2017
		Organiser les acteurs utilisateurs des eaux douces	Total des prélèvements bruts d'eau douce par source	2013 - 2017

Résilience (adaptation aux changements climatiques)	Promouvoir l'aménagement et la gestion durable des zones humides du Mali	Répertorier les zones humides affectées	Proportion de terres affectées par la désertification	2013 - 2017
Zones humides durablement gérées		Eliminer les stocks de déchets à l'échelle des zones humides Mener des sessions d'éducation environnementale	Déchets municipaux collectés	2013 - 2017
			Total des déchets dangereux produits	2013 - 2017
		Organiser des sessions de vulgarisation technique	Nombre de documents de vulgarisation diffusés / an	2013 - 2017
		Mener des campagnes annuelles de contrôle de la conformité aux textes	Nombre d'infractions enregistrées vis à vis des différents codes (forestiers)	2013 - 2017
Meilleure connaissance du Potentiel des zones humides	Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les zones humides du Mali	Evaluer les potentialités des les principales vallées	Nombre d'inventaires réalisés Nombre d'espèces répertoriées	Année 2013/2014
		Conduire des études de démonstration de la valeur économique du DIN et des lacs Sélingué, Wégnia et Magui	Valeur économique estimée	Premier semestre 2013 Deuxième semestre 2014

L'actualisation du plan d'action doit nécessairement comporter les éléments ci-après :

Le Coût total des actions : non déterminé d'autant plus qu'aucune donnée utile n'a été portée à notre connaissance qui puisse permettre un ajustement quelconque (ce qui nécessite une évaluation du plan d'action 2004 – 2008).

Les Facteurs de succès :

Assurer une formulation technique des requêtes, comportant une information fiable sur les principaux paramètres ;

Exercer une diligence dans la recherche des financements, en y impliquant les niveaux appropriés et en s'adressant aux partenaires stratégiques ;

Créer une forte synergie entre les départements ministériels concernés en mobilisant davantage le personnel technique qualifié et expérimenté ;

Multiplier les rencontres périodiques entre les gestionnaires des zones humide ;

Organiser une série d'Evaluation scientifique et technique sur les différentes zones humides ;

Amplifier l'évaluation économique totale sur les grandes vallées des zones humides.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES

Il est extrêmement important de rappeler que les différents ateliers tenus à Sélingué et à Bamako ont été un espace d'échange d'expériences et d'expertises sur les fonctions et les valeurs des ressources des zones humides en général et celles de la vallée du Sourou au Mali en particulier. Ils ont permis par ailleurs aux différents groupes de travail mis en place de se pencher sur la problématique d'actualisation du plan d'action national des zones humides. Des éléments nouveaux et pertinents ont été apportés au contenu du plan actuel dans un esprit participatif.

Le partage des résultats de l'évaluation dans la vallée du Sourou visait à favoriser au niveau des membres du Comité National Ramsar, des planificateurs et conservateurs, une appropriation plus effective du concept de l'approche TEV « Valeur Economique Totale », ainsi qu'à identifier les expériences illustrant la pertinence de l'évaluation des zones humides et de l'intérêt pour les indicateurs d'une utilisation durable des biens et services liés aux zones humides.

Au terme des échanges, les principaux résultats se résument à l'identification des problèmes, menaces et des incertitudes relevées.

Les problèmes liés aux écosystèmes sont : i) le poids démographique et son empreinte sur les milieux humides (dégradation des milieux) ; ii) le risque de conversion des écosystèmes ; iii) la pollution des eaux (perte importante d'éléments nutritifs) ; iv) les systèmes de production soumis aux changements climatiques.

Les menaces se traduisent par : i) le mode extensif et itinérant de l'agriculture ; ii) l'étalement des villes (mitage) par la pratique d'acquisitions foncières via les concessions rurales ; iii) la perte d'habitats et la réduction de la biodiversité.

Les incertitudes s'expriment dans : i) les liens « Pauvreté, Faibles revenus et Environnement » ; ii) Gestion de stock et seuil critique du capital naturel entamé ; iii) le non respect des normes et des servitudes…

Ce tableau a été complété par des propositions de situations souhaitées pour une gestion durable des zones humides. Ce sont :

- Sécurité alimentaire promue ;
- Restauration de la diversité biologique ;
- Capacités de résilience augmentées ;
- Bonne gouvernance des zones humides assurée ;
- Potentiel des zones humides connu ;
- Zones Humides durablement gérées.

L'atelier a également permis de collecter des éléments consensuels pour l'actualisation du PAZU.

A l'issue des travaux, les ateliers de Sélingué et de Bamako ont formulé les recommandations suivantes :

- Paiement régulier des contributions au titre de la convention Ramsar ;
- Evaluation du plan d'action 2004-2008 ;
- Réplique de l'étude réalisée au Sourou dans le temps et dans l'espace sur l'évaluation économique des zones humides ;
- Assurer une large diffusion de la politique et du plan d'action des zones humides ;
- Organiser une table ronde des bailleurs de fonds sur la politique et le plan d'action ;

● Organiser un atelier sur le système des indicateurs ;
● Réviser la politique nationale sur les zones humides ;
● Réaliser des cartes d'utilisation des ressources ;
●Réaliser le creusement du chenal de Mayel (plaine de Seri) sur la base des résultats de l'étude topographique et socioéconomique ;
● Réaliser l'étude économique de l'ensemble des zones humides du Mali ;
● Promouvoir des énergies de substitution au bois énergie ;
● Etablir un protocole de collaborations entre l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) et la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) dans le cadre de la gestion durable des Zones Humides.

7. CEREMONIE DE CLOTURE

Elle a été marqué par deux interventions : les mots de remerciement du Chef du Programme UICN/ Mali et le discours de clôture de la Représentante du Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement.

Le Chef du Programme UICN Mali, Dr. Keffing SISSOKO a adressé ses vifs remerciements à l'ensemble des participants pour la qualité des débats et la pertinence des propositions d'amélioration formulées.

Madame Makalou Awa MARE représentant le ministre en charge de l'environnement, dans son discours de clôture, a remercié les participants pour la richesse des débats. Il a donné l'engagement ferme du département à ne ménager aucun effort pour mettre en œuvre les recommandations formulées.
Au nom du Ministre, elle a adressé ses vifs remerciements à l'UICN et ses partenaires pour l'appui technique et financier apporté dans l'organisation du présent atelier.

8. ANNEXES

8.1 TERMES DE REFERENCES DE LA FORMATION
8.2 DISCOURS D'OUVERTURE ATELIER DE SELINGUE
8.3 DISCOURS D'OUVERTURE ATELIER DE BAMAKO
8.4 LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE SELINGUE
8.5 LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE BAMAKO

8.1 TERMES DE REFERENCE POUR LA FORMATION DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL RAMSAR, DES CONSERVATEURS ET PLANIFICATEURS SUR L'EVALUATION ECONOMIQUE DES ZONES HUMIDES.

Contexte & Justification

En Afrique de l'ouest, d'importants efforts restent à fournir par les pouvoirs publics pour intégrer les considérations écologiques et économiques dans l'aménagement et la gestion des ressources naturelles des zones humides. Ces ressources sont de plus en plus reconnues comme un stock de capital naturel[1] qui génère des flux de biens et services ayant une valeur économique. Cependant ces connaissances sont encore trop peu connues des décideurs politiques, et peu prises en compte dans les politiques d'aménagement qui ne reconnaissent pas à leur juste valeur toutes les contributions des zones humides aux économies locales et nationales. La gestion durable de ce capital permet pourtant d'assurer des flux économiques durables pour les populations qui en dépendent et de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la capacité d'adaptation des communautés aux changements climatiques. La connaissance sur les fonctions naturelles et la valeur des flux économiques fournit une information capitale sur l'état de santé de ce capital naturel. Leur dégradation ou leur disparition due à la mauvaise gestion et/ou aux effets du changement climatique entraîne inéluctablement une baisse des fonctions et des flux économiques de biens et services, et partant une aggravation du niveau de pauvreté et de vulnérabilité des populations.

Plusieurs pays ouest- africains signataires de la Convention de Ramsar ont mis en place des « comités nationaux Ramsar » regroupant tous les secteurs d'activités socioprofessionnelles concernés par l'aménagement et la gestion des zones humides. C'est ainsi que des comités nationaux ont été créés par le Burkina Faso, la Guinée Bissau, le Mali, le Sénégal et bien d'autres pays. Ces comités Ramsar présentent des niveaux différents de dynamisme, de connaissances et de compétences. Ceci ne leur permet pas de jouer rôle d'appui-conseil aux différents Etats dans la définition des politiques favorables à l'utilisation des zones humides qui soit durable du point de vue écologique et économique.

Le projet « *Evaluation économique des zones humides pour l'amélioration des politiques en Afrique de l'Ouest* » a été mis en place dans le cadre du PREMI, l'Initiative pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement de l'UICN-PACO financée principalement par l'Asdi, en vue d'améliorer les politiques d'aménagement et de valoriser les zones humides en Afrique de l'Ouest au profit des populations et des écosystèmes naturels. Cette amélioration de politique passe non seulement par la génération des connaissances sur les valeurs économiques des zones humides, mais également par la formation des membres des comités Ramsar, des conservateurs et planificateurs sur les fonctions écologiques et les valeurs économiques des zones humides. A travers la formation, il est attendu une amélioration de leur connaissance sur le rôle des zones humides et une dynamisation des

[1] UNDP-UNEP. 2008. Making the economic case: A primer on the economic arguments for mainstreaming Poverty-Environment linkages into national development plans.

comités nationaux, des structures de conservation et de planification régionales afin qu'ils jouent pleinement leur rôle d'appui-conseil aux décideurs politiques.

Son appui s'inscrit dans une dynamique régionale qui vise à renforcer, au niveau national et à travers des ateliers thématiques de formation, les capacités des acteurs spécialisés sur les zones humides. En effet, une évaluation économique complète des zones humides suppose, tout d'abord, de connaître toutes les fonctions remplies par celles-ci ainsi que de savoir détecter les effets de ces fonctions pour finalement en déduire le service rendu et lui attribuer une valeur économique appropriée.

On peut facilement imaginer que la méconnaissance de certaines fonctions importantes liées à une zone humide conduira à sous-évaluer la valeur de celle-ci. L'organisation de sessions de formation à l'attention des acteurs précités sur ces fonctions contribuera, d'une part à améliorer leurs connaissances sur la relation organique existant entre les composantes des écosystèmes humides et concourant à des conséquences communes et les services rendus , comme étant « un bénéfice que les humains obtiennent des écosystèmes », et d'autre part au développement de plans d'action nationaux en vue de leur dynamisation pour qu'ils soient des relais auprès des pouvoirs pour la prise en compte des aspects écologiques et économiques dans les aménagements et la gestion des écosystèmes des zones humides.

Objectifs de la formation

Objectif général

L'objectif général des ateliers de formation est d'améliorer la compréhension des fonctions des milieux humides (sur le régime des eaux, la qualité des eaux, les forces érosives, habitat et biodiversité, etc.), leurs impacts (internes et externes sur l'environnement) et leur perception (services rendus, risques) des membres des comités nationaux, des conservateurs et planificateurs régionaux en partant des résultats des études de cas nationales.

Objectifs spécifiques

En termes d'objectifs spécifiques, la formation vise à :

Sensibiliser et informer les participants sur les enjeux environnementaux et potentialités économiques des zones humides nationales (réf. Etudes de cas) ;

Contribuer à l'élaboration du plan d'action.

Résultats attendus/Produits

Les résultats attendus aux termes de la formation sont :

Résultat 1 : les participants connaissent et maitrisent les enjeux environnementaux et les potentialités économiques des zones humides étudiées dans l'optique d'un aménagement physique et/ou de gestion de cet écosystème-type ;

Résultat 2 : un plan d'action consensuel est élaboré et adopté.

Approches méthodologiques

Cadre conceptuel (source : Munasinghe, 1992)

Le cadre conceptuel ci-dessous basé sur la Valeur Economique Totale a été considéré pour l'évaluation économique des zones humides par l'UICN-PACO dans le cadre du Projet. Quatre études préliminaires ont été produites dans les pays concernés (Burkina Faso ; Mali ; Guinée-Bissau et Sénégal) et serviront de base à la session de formation afin de mieux cerner les fonctions et les services et biens rendus par les écosystèmes des zones humides. Les consultants identifieront et analyseront avec les participants les valeurs d'usage et de non-usage des ressources naturelles associées aux écosystèmes concernées.

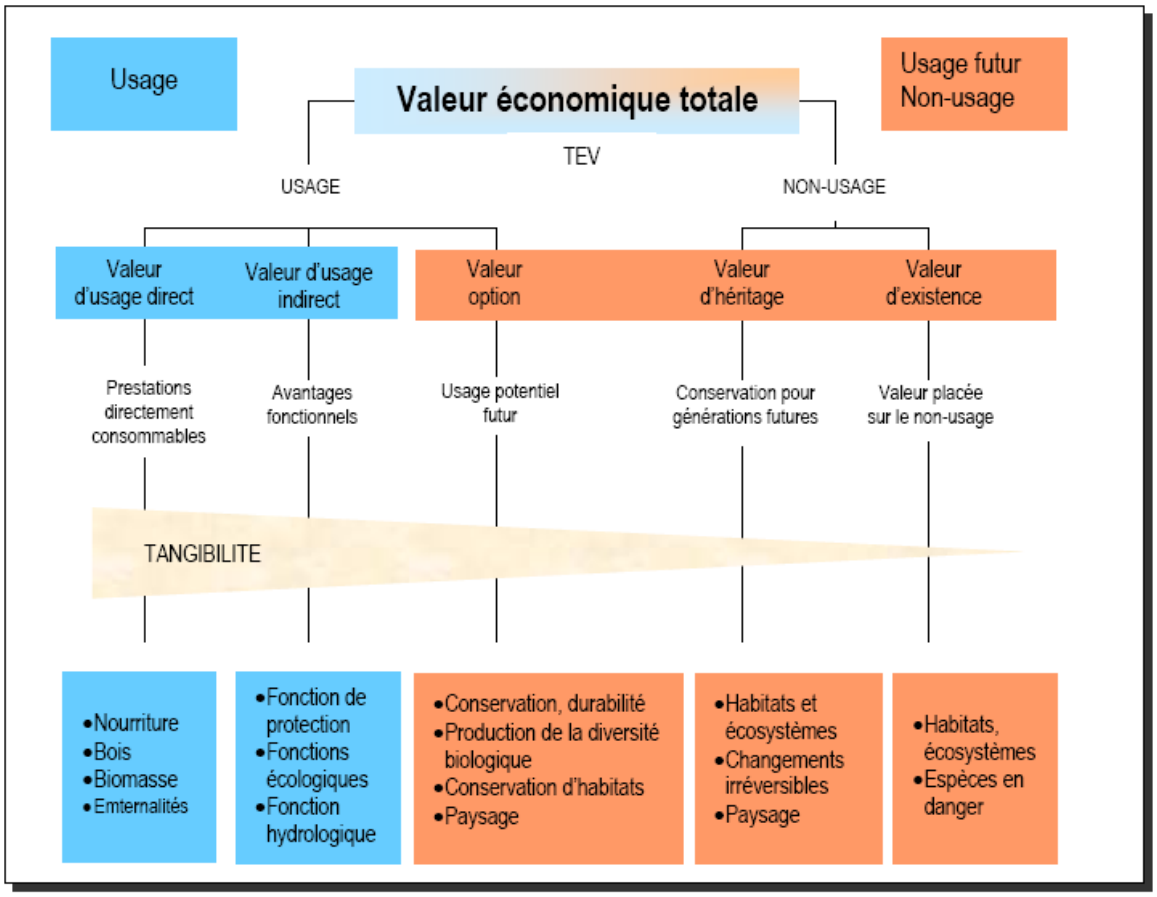

Démarches méthodologiques

Les consultants devront soumettre l'approche méthodologique qu'ils comptent utiliser pour atteindre les résultats et les produits attendus selon le cadre conceptuel ci-dessus. Les résultats des quatre études seront utilisés comme base de formation, avec d'autres études de cas réalisées dans le monde.

Equipe de consultants

Les sessions de formation seront conduites par un expert environnementaliste spécialisé sur les questions des zones humides et un expert économiste ayant une expérience sur problématique de la valeur économiques des zones humides nationales.

Lieux et durée d'ateliers

Les ateliers de formation seront organisés au niveau national au Burkina Faso, au Mali, en Guinée-Bissau et au Sénégal. La formation est prévue pour une durée de trois (3) jours dans chaque pays et par groupe cible.

8.2 DISCOURS D'OUVERTURE DE MME LA CONSEILLERE TECHNIQUE AU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT, REPRESENTANT LE MINISTRE

Monsieur le Maire de la Commune Rurale de Baya,
Mesdames et Messieurs les Membres du Comité National Ramsar ; Monsieur le Représentant de l'UICN PACO,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, et à la suite de Monsieur le Maire, vous souhaiter à mon tour, la bienvenue et vous exprimer mes sincères remerciements d'honorer de votre présence au présent atelier.

Mesdames et Messieurs,

La mise en place d'une convention internationale dite Convention de Ramsar, adoptée depuis le 02 février 1971 à Ramsar en Iran, pour prendre en compte la gestion durable des zones humides, atteste de l'importance que la communauté internationale accorde à ces écosystèmes pour la conservation des ressources naturelles et le bien être des communautés.

En effet, vous êtes pour la plupart ici présents, sans ignorer que les zones humides offrent un large éventail de services écosystémiques aux communautés humaines et des habitats importants de survie à la flore et à la faune.

Ce n'est pas un hasard si ces zones humides, avec leurs riches ressources naturelles, ont joué un rôle vital dans l'évolution et la survie de l'humanité.
Nous décrivons parfois nos progrès technologiques comme des armes pour « conquérir » et contrôler la nature, mais les catastrophes écologiques récentes comme les inondations, glissements de terrain, tempêtes, dont la cause est souvent l'utilisation non durable des terres et de l'eau, disent tout le contraire. La vérité, c'est que notre survie dépend encore et toujours du bon fonctionnement des écosystèmes.

Les écosystèmes des zones humides font partie de notre patrimoine naturel et, à l'échelon mondial, nous apportent chaque année – tout à fait gratuitement – des services qui valent des milliers de milliards de dollars. Inutile de dire que leur contribution à la santé et au bien-être humain est vitale.
En 2050, la planète devrait compter 9 milliards d'habitants. Les pressions sur les ressources d'eau augmentent et les changements climatiques sont de plus en plus menaçants : la nécessité de sauvegarder et d'augmenter le plus possible les avantages procurés par les zones humides n'a jamais été plus grande ni plus urgente.

Malgré sa continentalité, le Mali regorge de nombreuses zones humides très diversifiées dont la plus importante est le Delta Intérieur du Niger, inscrit sur la liste Ramsar depuis Janvier 2004.

Les fleuves Niger et Sénégal alimentent de nombreuses mares et lacs, ainsi que des zones humides artificielles comme les retenues des barrages de Markala, Sélingué et Manantali.

La gestion et la conservation de ces zones humides font de plus en plus l'objet d'une attention particulière, du fait notamment de la dégradation qui les affecte sous l'effet combiné de la sécheresse, de la croissance démographique, de la pauvreté et des activités anthropiques.

Dans un contexte de changements climatiques, et eu égard à la dégradation continue des écosystèmes en général et des zones humides en particulier, il sied de faire une rétrospective de la mise en œuvre de la Politique Nationale des zones humides et de son plan d'action après une décennie de mise en œuvre.

Mesdames et Messieurs,

Au plan mondial, la conservation et la gestion durable des zones humides pour servir les générations présentes et futures constituent le défi majeur. Il est impératif d'établir un équilibre entre l'exploitation des biens et des services qu'offrent les zones humides pour la satisfaction des besoins humains et la préservation de ces écosystèmes et de leurs ressources. Ceci est possible avec des approches de valorisation et de gestion radicalement nouvelles.

Le Mali a adhéré à la Convention de Ramsar depuis 1985 et a fait des progrès relativement importants dans la mise en œuvre de la Convention en Afrique.
Des efforts restent cependant à faire, et l'un des résultats attendus de cet atelier qui l'actualisation du Plan d'Action de gestion de zones humides sur la base d'un ensemble de connaissances scientifiques. C'est dire que le présent atelier de formation est organisé pour renforcer les capacités des acteurs clefs que vous êtes pour la révision et la mise en œuvre du Plan d'Action.

Mesdames et Messieurs,
Je sais que durant ces trois jours, l'intérêt que vous porterez à ces sessions de partages permettront à tous d'appréhender davantage les fonctions et les services que nous rendent les zones humides, mais surtout d'apprécier avec une vue plus précise, les valeurs économiques de ses services. Vos observations pertinentes contribueront, j'en suis sûr, à l'amélioration qualitative du Plan d'Action de gestion des zones humides du Mali.

Monsieur le Maire, Chers participants,
C'est le lieu pour moi, de réitérer toute notre gratitude à l'UICN qui nous a toujours accompagné dans nos efforts de gestion de l'environnement en général et qui en particulier, nous a apporté le soutien technique et financier nécessaire pour l'organisation du présent atelier.

En souhaitant une pleine réussite à vos travaux, je déclare ouvert l'atelier de formation des membres du Comité National Ramsar.

Je vous remercie !

8.3 DISCOURS D'OUVERTURE ATELIER DE BAMAKO

Messieurs les Directeurs et Chefs de services,
Mesdames et Messieurs les Représentants de l'UICN ;
Chers invités ;
Chers participants ;
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, et à la suite de Monsieur le Représentant de l'UICN, vous souhaiter à mon tour, la bienvenue et vous exprimer mes sincères remerciements d'honorer de votre présence au présent atelier.

Mesdames et Messieurs,

La mise en place d'une convention internationale dite Convention de Ramsar, adoptée depuis le 02 février 1971 à Ramsar en Iran, pour prendre en compte la gestion durable des zones humides, atteste de l'importance que la communauté internationale accorde à ces écosystèmes pour la conservation des ressources naturelles et le bien être des communautés.

En effet, vous êtes pour la plupart ici présents, sans ignorer que les zones humides offrent un large éventail de services écosystémiques aux communautés humaines et des habitats importants de survie à la flore et à la faune.

Ce n'est pas un hasard si ces zones humides, avec leurs riches ressources naturelles, ont joué un rôle vital dans l'évolution et la survie de l'humanité.
Nous décrivons parfois nos progrès technologiques comme des armes pour « conquérir » et contrôler la nature, mais les catastrophes écologiques récentes comme les inondations, glissements de terrain, tempêtes, dont la cause est souvent l'utilisation non durable des terres et de l'eau, disent tout le contraire. La vérité, c'est que notre survie dépend encore et toujours du bon fonctionnement des écosystèmes.

Les écosystèmes des zones humides font partie de notre patrimoine naturel et, à l'échelon mondial, nous apportent chaque année – tout à fait gratuitement – des services qui valent des milliers de milliards de dollars. Inutile de dire que leur contribution à la santé et au bien-être humain est vitale.
En 2050, la planète devrait compter 9 milliards d'habitants. Les pressions sur les ressources d'eau augmentent et les changements climatiques sont de plus en plus menaçants : la nécessité de sauvegarder et d'augmenter le plus possible les avantages procurés par les zones humides n'a jamais été plus grande ni plus urgente.

Malgré sa continentalité, le Mali regorge de nombreuses zones humides très diversifiées dont la plus importante est le Delta Intérieur du Niger, inscrit sur la liste Ramsar depuis Janvier 2004.

Les fleuves Niger et Sénégal alimentent de nombreuses mares et lacs, ainsi que des zones humides artificielles comme les retenues des barrages de Markala, Sélingué et Manantali.

La gestion et la conservation de ces zones humides font de plus en plus l'objet d'une attention particulière, du fait notamment de la dégradation qui les affecte sous l'effet combiné de la sécheresse, de la croissance démographique, de la pauvreté et des activités anthropiques.

Dans un contexte de changements climatiques, et eu égard à la dégradation continue des écosystèmes en général et des zones humides en particulier, il sied de faire une rétrospective de la mise en œuvre de la Politique Nationale des zones humides et de son plan d'action après une décennie de mise en œuvre.

Mesdames et Messieurs,

Au plan mondial, la conservation et la gestion durable des zones humides pour servir les générations présentes et futures constituent le défi majeur. Il est impératif d'établir un équilibre entre l'exploitation des biens et des services qu'offrent les zones humides pour la satisfaction des besoins humains et la préservation de ces écosystèmes et de leurs ressources. Ceci est possible avec des approches de valorisation et de gestion radicalement nouvelles.

Le Mali a adhéré à la Convention de Ramsar depuis 1985 et a fait des progrès relativement importants dans la mise en œuvre de la Convention en Afrique.
Des efforts restent cependant à faire, et l'un des résultats attendus de cet atelier qui l'actualisation du Plan d'Action de gestion de zones humides sur la base d'un ensemble de connaissances scientifiques. C'est dire que le présent atelier de formation est organisé pour renforcer les capacités des acteurs clefs que vous êtes pour la révision et la mise en œuvre du Plan d'Action.

Mesdames et Messieurs,
Je sais que durant ces trois jours, l'intérêt que vous porterez à ces sessions de partages permettront à tous d'appréhender davantage les fonctions et les services que nous rendent les zones humides, mais surtout d'apprécier avec une vue plus précise, les valeurs économiques de ces services. Vos observations pertinentes contribueront, j'en suis sûr, à l'amélioration qualitative du Plan d'Action de gestion des zones humides du Mali.

Chers participants,
C'est le lieu pour moi, de réitérer toute notre gratitude à l'UICN qui nous a toujours accompagné dans nos efforts de gestion de l'environnement en général et qui en particulier, nous a apporté le soutien technique et financier nécessaire pour l'organisation du présent atelier.

En souhaitant une pleine réussite à vos travaux, je déclare ouvert l'atelier de formation des planificateurs régionaux et des conservateurs en évaluation économique des zones humides.

Je vous remercie !

8.4 LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE SELINGUE

N°	Prénoms et Noms	Structures	Emails
0	Mme Makalou Awa MARE	MEA Conseiller Technique	66717944
1	Boubacar TRAORE	AEDD	bikabouba@gmail.com
2	Bourama NIAGATE	Point Focal AEWA	niagate@yahoo.fr
3	Moussa SIDI BE	DNEF Point Focal CDB	botasidibe@yahoo.fr
4	Keffa DEMBELE	DNA	Dembelekeffa@yahoo.fr
5	Baba Antoine BERTHE	APCAM	bababerthe@yahoo.fr
6	Mamoutou DIABATE	AMPRODE / SAHEL	Diabatemamout@yahoo.fr
7	Nazié MALLET	DNEF	Mallet80dnef@yahoo.fr
8	Seydou KONATE	DNGR	Seydoukonate33@yahoo.fr
9	Bintou Fili KEITA	DNP	bintoufilikeita@yahoo.fr
10	Bowa NIOUMANTA	DNPIA	nioumantabowa@yahoo.fr
11	Opéri BERTE	ABFN	Opériberte68@yahoo.fr
12	Dramane DIARRA	DNAT	Dramane83@yahoo.fr
13	Boubou Oumar BA	CNU-Mali	cnurnbnmali@yahoo.fr
14	Bréhima DIABATE	DNPD	76028264 / dridiabaw@yahoo.fr
15	Drissa TRAORE	DNACPN	76437255 / ddrisml@gmail.com
16	Alfousseini SEMEGA	DNEF	76457759 / foussemega@yahoo.fr
17	Soumana TIMBO	DNEF	66726100 / timbosat@yahoo.fr
18	Sékou KANTA	DNEF	76461500 / skanta@yahoo.fr
19	Mme Somé Mariame	SFN/ABN	66819416 / mariame.dembele@yahoo.fr
20	Mme Sabé Fatoumata	DNH	76219942 / fatousabe@yahoo.fr
21	Mamary DIARRA	OMATHO	76169380 / diarra_mamary@yahoo.fr
22	Mme Traoré Y. B. DRAME	AEDD	64758545 / yoyeboury@yahoo.fr
23	Seydou DIAWARA	DNCT	79056250 / seydou_d@yahoo.fr
24	Abdoulaye KANTE	AEDD	79 6 16 44 abkant@yahoo.fr

8.5 LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE BAMAKO

N°	Prénoms et nom	Structures	Fonction	Adresse/ contact / mail
1	Mme Makalou Awa MARE	MEA	Conseiller Technique	66717944
2	Chérif Hamidou BA	DRPSIAP Mopti	Directeur	76 05 14 52 ba_cherifhamidou@yahoo.fr
3	Birama TANGARA	DRPSIAP Ségou	Directeur	76 32 51 45 biramat@yahoo.fr
4	Soumaila Ibrahima	DRPSIAP Kayes	Directeur	76109977 soumailatoure59@yahoo.fr
5	Abdoulaye Idrissa MAIGA		Consultant	76 36 12 32
6	Cheick Oumar TRAORE		Consultant	66 72 27 89
7	Souvéïbou MANGANE	Cantonnement Eaux et Forêts Kayes	Chef cantonnement	76034755 smangane2005@yahoo.fr
8	Boubacar S dit BG MAIGA	Cantonnement Eaux et Forêts Bafoulabé	Chef Cantonnement Forestier	66859522 boubacarbg@yahoo.fr
9	Mamadou SIDIBE	Cantonnement Eaux et Forêts Kati	Chargé de contrôle	76 02 00 79
10	Keffing SISSOKO	UICN Mali	Chef de Programme	76 30 84 26
11	Hubert O. NDJAFA	UICN Mali	Chargé Program. UICN Mali	71 03 31 92
12	Ousmane di Sakerou DOLO	Cantonnement Eaux et Forêts Youwarou	Chef cantonnement	65 88 75 28 ousanedolo@yahoo.fr
13	Boubacar D. NIALIBOULY	Cantonnement Eaux et Forêts Bankass	Chef cantonnement	75229111 boubacarnialiboli@yahoo.fr
14	Siaka DIARRA	PACINDHA	Responsable financier	66 96 37 41 siakad@yahoo.fr
15	Moussa DEMBELE	PDD - DIN	Coordinateur	76364630 dembele.moussa99@yahoo.fr
16	N'Tossama DIARRA	Cantonnement Eaux et Forêts Ténenkou	Chef cantonnement	66 88 00 99 tosdiarra@yahoo.fr
17	Dippa TRAORE	DRPSIAP GAO	Directeur	dippatraore@yahoo.fr

18	Souleymane A. MAIGA	Cantonnement Eaux et Forêts Mopti	Chargé Aménagement	70 12 24 03
19	Amadou SOW	DNEF /DAACFH	Chef Section	76 38 06 80
20	Broulaye DIAKITE	Cantonnement Eaux et Forêts Djenné	Chef cantonnement	76213447 brouldiakite@gmail.com
21	Abdoulaye DIALLO	AMCFE	Chargé program. AMCFE	66 79 07 06 bazi11@yahoo.fr
22	Bourama NIAGATE	OPNBB	Directeur	76 46 14 98 niagate@yahoo.fr
23	Siaka COULIBALY	Cantonnement Eaux et Forêts DIOILA	Chef cantonnement	79 41 16 02
24	Mme Théra Ouorokia	Parc Botanique	Chef division	66 51 92 90
25	Hamel TRAORE	Cantonnement Eaux et Forêts Kéniéba	Chef cantonnement	75 47 62 37
26	Soumana TIMBO	DNEF/DAACFH	Chef Division PF Ramsar	66 72 61 00
27	Adama SENOU	DRPSIAP Tombouctou	Directeur	76 04 19 83
28	Mme Diallo Salimata TRAORE	DNPD		66 78 93 81
29	Ibrahima M. TOURE	DRPSIAP Koulikoro	Directeur	76 47 80 04
30	Alhassane TOURE	DRPSIAP Kidal	Directeur	76 25 73 80
31	Hamadoun O. SIDIBE	DNEF /DEP/SE	Chef Section	20 23 36 95
32	Mme DEMBELE Djénéba TANGARA	DRPSIAP Bamako	Directrice	66 78 10 04
33	Hamadoun DJIGUIBA	DRPSIAP Sikasso	Directeur	djiguibahd@yahoo.fr
34	Nomba GANAME	Wild Foundation Mali	Représentant National	nganame@yahoo.fr
35	Nianti O. TANGARA	Cellule SIFOR	Chef de Cellule	notangara@yahoo.fr
36	Adama TOGO	PCVBGE		atogo8@yahoo.fr
37	Ousmane	Cantonnement	Chef	ousamassekou@yahoo.fr

	SAMASSEKOU	Eaux et Forêts Yanfolila	cantonnement	
38	Zoumana TRAORE	Cantonnement Eaux et Forêts Bougouni	Chargé aménagement	66 98 17 89 ztraore40@yahoo.fr